





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-180**

**Séance publique du**

**12 octobre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012- lmc1180347-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACCORDS-CADRES D'ACQUISITION DE VÉGÉTAUX - AUTORISATION DE SIGNATURES  
DES CONTRATS CONCERNANT LES LOTS 1 ET 2.**

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jean-Louis VINCENT.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS  
JURIDIQUES COMPLEXES ET  
CONTROLE ET SUIVI DES  
PROCEDURES CONTENTIEUSES  
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE 2020

-----

**Nomenclature : 1.7**  
Actes speciaux et divers

**RAPPORTEUR** : Madame Solène TRIVIDIC

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCORDS-CADRES D'ACQUISITION DE VÉGÉTAUX - AUTORISATION DE SIGNATURES DES CONTRATS CONCERNANT LES LOTS 1 ET 2.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente affaire concerne la fourniture de végétaux au profit de la Ville d'Aix en Provence. Elle est décomposée en 5 lots de la manière suivante:

- Lot 1 : Acquisition d'arbres
- Lot 2 : Acquisition d'arbustes
- Lot 3 : Acquisition de plantes vivaces et couvre sols
- Lot 4 : Acquisition de plantes de décoration
- Lot 5 : Acquisition de sapins

Chaque lot constitue un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, avec minimum et sans maximum. Les montants minimums annuels par lot sont les suivants:

- Lot 1 : 100 000 € HT
- Lot 2 : 20 000 € HT
- Lot 3 : 20 000 € HT
- Lot 4 : 6 000 € HT
- Lot 5 : 5 000 € HT

Une consultation a été lancée en appel d'offres ouvert le 21 avril 2020 avec comme date limite de remise des offres le 15 juin 2020. Les plis devaient être déposés de manière

dématérialisés uniquement. Les candidatures ont été évaluées sur la situation juridique, ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières. Les critères de sélection des offres et leur pondération sont fixés comme suit:

CRITERE 1 - PRIX	40%
CRITERE 2 – METHODOLOGIE DE PRODUCTION SC 2.1 : Méthodologie de production : 25 points SC 2.2 : Diversité du partenariat : 5 points SC 2.3 : Confection des mottes et suivi des plans : 30 points	25%
CRITERE 3 – TRANSPORT/LIVRAISON SC 3.1 : Organisation : 5 points SC 3.2 : Moyens matériels : 5 points	20%
CRITERE 4 - SERVICES AVANT ET APRES VENTE SC 4.1 : Service avant-vente : 25 points SC 4.2 : Service après-vente : 15 points	15%

Le présent rapport ne concerne que les lots 1 et 2, identifiés comme prioritaires au regard des autres lots, suite à l'expiration du précédent contrat compte tenu de l'atteinte par la Ville de son seuil maximum. Les autres lots feront l'objet d'une délibération lors d'une séance ultérieure.

Au regard des conclusions du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 17 septembre 2020, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots 1 et 2 aux candidats suivants ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses par application des critères de sélection susmentionnés :

- Lot 1 : société PEPINIERE DANIEL SOUPE avec un montant total porté au DQE de 93 401,42€ TTC
- Lot 2 : société ROUY avec un montant total porté au DQE de 16 136,46€ TTC

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les lots de l'accord-cadre d'Acquisition de végétaux tels que définis ci-avant, et tout document s'y rapportant ainsi que leurs éventuels avenants, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : société PEPINIERE DANIEL SOUPE
- Lot 2 : société ROUY

DL.2020-180 - ACCORDS-CADRES D'ACQUISITION DE VÉGÉTAUX - AUTORISATION DE SIGNATURES DES CONTRATS CONCERNANT LES LOTS 1 ET 2.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

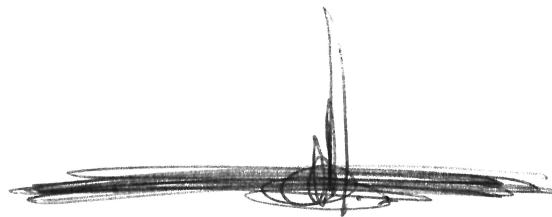
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»